

*Service d'Oto-Rhino-Laryngologie et de Chirurgie cervico-faciale*  
*Directeur : Prof. Ph. MONNIER*

**PLAN DE FORMATION POST-GRADUÉE**

**Remarque préliminaire**

L'assistant n'a pas **droit** à la formation en ORL. Il a le devoir de donner le meilleur de lui-même pour s'assurer une formation adéquate dans la discipline médicale de son choix. Le service d'ORL mettra alors tout en œuvre pour faciliter cette formation, en harmonie avec les directives et les recommandations de la Société Suisse d'Oto-Rhino-Laryngologie & de Chirurgie cervico-faciale.

**Préambule**

Le Service d'ORL & de Chirurgie cervico-faciale du CHUV offre 4 plans de formation post-graduée :

1. Stage de 1 an en ORL dans le cadre d'une formation post-graduée dans un autre domaine de la médecine
2. Formation pour candidat au titre FMH d'Oto-Rhino-Laryngologie
3. Formation pour candidat au titre FMH en Oto-Rhino-Laryngologie & Chirurgie cervico-faciale
4. Formation pour candidat au titre FMH en Oto-Rhino-Laryngologie & Phoniatrie

**1. Plan de formation pour omnipraticien**

**Durée :** - 1 an dont 6 mois en policlinique et 6 mois en division d'hospitalisation  
- exceptionnellement, stage de 6 mois après discussion avec le candidat

**Objectifs :** - Acquérir les connaissances cliniques, diagnostiques et thérapeutiques des pathologies ORL courantes  
- Etre capable d'effectuer un examen ORL complet

- Connaître la morphologie lésionnelle des affections ORL courantes ainsi que leur traitement.
- Acquérir les connaissances théoriques et éventuellement pratiques de certains gestes ORL simples (maîtrise d'épistaxis, cytoponction ganglionnaire, incision d'abcès dentaire, etc...).
- Acquérir les connaissances nécessaires au soutien psychologique des patients atteints d'affections ORL graves, notamment des cancéreux ORL et de leur famille.
- Assurer correctement les problèmes de fin de vie en oncologie ORL.

## 2. Formation au titre FMH en Oto-Rhino-Laryngologie

**Durée :** - 4 ans, après avoir effectué un stage d'une année en chirurgie générale ou dans une autre spécialité chirurgicale.

- Pendant les 4 ans de formation, 1 année doit être effectuée dans un autre centre hospitalier reconnu pour la formation ORL par la Société Suisse (autre clinique A, clinique B ou clinique C).

**Objectifs :** - Par tournus de 6 mois et à temps partiel, collaboration active aux consultations spécialisées d'otoneurologie, d'audiologie et d'audio-prothèse, de chirurgie maxillo-faciale, d'oncologie, de phoniatrie, d'ORL pédiatrique, de rhinologie et d'otologie, selon les directives de la Société Suisse d'ORL & de Chirurgie cervico-faciale.

- La rotation dans les différentes consultations spécialisées se fera sur une période de 4 ans, en fonction des places disponibles selon le nombre d'assistants en formation, l'otoneurologie, la phoniatrie, l'ORL pédiatrique et l'oncologie ayant la priorité dans les 2 premières années, les autres secteurs de spécialisation se faisant en rotation selon les places disponibles.
- Dans la mesure du possible, la 1<sup>ère</sup> année sera consacrée à 6 mois en policlinique et 6 mois en division d'hospitalisation. La 2<sup>ème</sup> année sera consacrée pour 6 mois à l'otoneurologie et la phoniatrie; et pour 6 mois à l'oncologie et l'ORL pédiatrique.
- Connaissances théoriques (p. 2/5 page 580)
- Connaissances pratiques (2/5/2 page 580)
- Liste opératoire définie par la Société Suisse d'ORL & de Chirurgie cervico-faciale. Concernant ce programme la répartition sera faite de la manière suivante, pour autant que les disponibilités opératoires le permettent :

**1<sup>ère</sup> année :**

- Exérèses cutanées simples au niveau cervico-facial, y compris au niveau du pavillon de l'oreille
- **Tympan** : paracentèse, drainage transtympanique
- **Nez & Sinus** : cautérisation d'épistaxis, tamponnement antérieur, polypectomie simple, sinusoscopie, biopsies nasale et sinusale
- **Bouche & pharynx** : adénoïdectomie, amygdalectomie.

**2<sup>ème</sup> année, 3<sup>ème</sup> année et 4<sup>ème</sup> année :**

- **Oreilles externe et moyenne** : l'accès à la cophochirurgie ne saurait être autorisé sans avoir préalablement effectué tous les exercices d'entraînement à la cophochirurgie sur rochers de cadavre (exercices contrôlés par le chef de service lui-même). Par contre, l'assistance opératoire est prévue sans restriction. Une seule place de formation en cophochirurgie sera autorisée après discussion avec le chef de service.
- **Nez & Sinus** : les septoplasties et toutes les interventions endoscopiques sur les sinus ne sont autorisées qu'après réalisation du programme d'entraînement chirurgical sur cadavre ou blocs ethmoïdaux (exercices contrôlés par le médecin responsable de la consultation de rhinologie).
- Interventions traumatologiques sur la face dans le cadre du tournus en chirurgie maxillo-faciale.
- **Cavité buccale et pharynx** : petites exérèses endobuccales non oncologique (kyste, ranula, etc...), amygdalectomie.
- **Chirurgie cervico-faciale** : assistance opératoire pour toute la chirurgie oncologique et le traitement des kystes ou tumeurs bénignes.
- **Endoscopie** : rhinosinusoscopie, pharyngolaryngoscopie rigide et flexible, bronchofibroscopies, endoscopie rigide trachéo-bronchique et oesophagienne (entraînement sur maquette, puis bronchoaspirations aux S.I. chez patients intubés).

**Formation approfondie en chirurgie cervico-faciale et / ou en cophochirurgie :**

- **Oreilles externe et moyenne** : correction plastique du pavillon de l'oreille, excision de fistule pré-auriculaire, exérèse de petite tumeur du pavillon. Accès à la cophochirurgie : uniquement si le programme complet d'entraînement sur rocher a été effectué et en fonction des aptitudes du candidat.
- **Nez & sinus** : interventions endoscopiques et micro-chirurgicales. Exérèses de tumeurs naso-sinusiennes par voie externe, sous supervision.
- **Cavité buccale & pharynx** : participation plus complète à la chirurgie d'exérèse des tumeurs en association avec un superviseur.

- **Larynx- Hypopharynx & Trachée** : assistance large à l'opération des tumeurs du larynx et du pharynx et de la chirurgie reconstructive laryngo-trachéale.
- **Chirurgie cervico-faciale** : accès au traitement des parties molles, (kystes branchiaux, thyroglosses ; excisions de ganglions lymphatiques). Intervention sur les glandes sublinguales et sous-maxillaires. Evidements ganglionnaires.
- **Endoscopie** : laryngo-trachéo-bronchoscopie et oesophagoscopie rigide et souple. Accès à la micro-laryngoscopie en suspension.

### **3. Formation au titre FMH en Oto-Rhino-Laryngologie et phoniatrie**

Formation de base identique au titre FMH en Oto-Rhino-Laryngologie, en accordant moins d'importance à la formation chirurgicale, si ce n'est en endoscopie laryngée. Cette sous-spécialité exige 2 années de formations supplémentaires dans une clinique universitaire reconnue par la Société Suisse d'ORL pour cette formation. Les exigences de cette dernière sont fixées par la Société Suisse de Phoniatrie.

Pour les assistants qui veulent se destiner à cette sous-spécialité, une formation complète en phoniatrie est possible à Lausanne après discussion avec le chef de service.

### **4. Formation au titre FMH en Oto-Rhino-Laryngologie et chirurgie cervico-faciale**

**Durée** : - 6 à 8 ans, les 4 premières années étant consacrées au cursus de formation au titre FMH en Oto-Rhino-Laryngologie.

- Les dernières années après obtention du titre FMH en ORL sont essentiellement destinées à l'acquisition de techniques chirurgicales plus pointues en cophochirurgie, en rhinologie, en chirurgie cervico-faciale et pharyngo-laryngée ainsi qu'en endoscopie.

**Objectifs** : - Atteindre un niveau d'excellence dans les domaines chirurgicaux mentionnés ci-dessus.

- La Société Suisse d'ORL a accepté que cette formation chirurgicale (bien que complète dans tous ces secteurs) s'oriente vers une sous-spécialisation en cophochirurgie, en rhinologie ou en chirurgie cervico-faciale. Le listing des opérations qui devraient toutes avoir été effectuées par le candidat est fixé par la Société Suisse d'ORL.

**Connaissances théoriques :** Elles concernent les mêmes secteurs que pour le titre FMH en Oto-Rhino-Laryngologie, avec toutefois des connaissances plus approfondies en anatomie – chirurgicale.

**Connaissances pratiques :** Maîtrise des actes répertoriés sur la liste opératoire définie par la Société Suisse d'ORL & de chirurgie cervico-faciale.

**Lausanne, mars 2004.**